

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 14/185 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LES MARCHES RELATIFS A LA FOURNITURE DE MOBILIER ET ACCESSOIRES DE BUREAU POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

---

#### SEANCE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2014

L'An deux mille quatorze et le premier novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
M. FEDERICI Balthazar à Mme VALENTINI Marie-Hélène  
Mme FERRI-PISANI Rosy à M. ORSINI Antoine  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme MARTELLI Benoîte à M. CHAUBON Pierre  
M. MOSCONI François à M. NICOLAI Marc-Antoine

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Diane BEDU-PASQUALAGGI, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, MILANI Jean-Louis, NATALI Anne-Marie, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 octobre 2014,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif à signer et exécuter les marchés relatifs à la fourniture de mobilier et accessoires de bureau pour l'ensemble des services de la Collectivité Territoriale de Corse, avec :

- Lot n° 1 - Bureaux, tables et rangements : BUROMAG sis Route Nationale 194, Route de Mezzavia à AFA, pour un montant minimum annuel de 40 000 € HT et pour un montant maximum annuel de 160 000 € HT.
- Lot n° 2 - Sièges et chaises : TRACORS sis Lot n° 9 ZAC de Campo Vallone à Biguglia, pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT.
- Lot n° 3 - Accessoires de bureau et divers : BUROMAG sis Route Nationale 194, Route de Mezzavia à AFA, pour un montant minimum annuel de 12 500 € HT et pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1<sup>er</sup> novembre 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE**

**OBJET :** Marchés relatifs à la fourniture de mobilier et accessoires de bureau pour l'ensemble des services de la Collectivité Territoriale de Corse

Le présent rapport a pour objet de présenter les marchés relatifs à la fourniture de mobilier et accessoires de bureau pour l'ensemble des services de la Collectivité Territoriale de Corse.

**I - NATURE DE LA PRESTATION**

Il s'agit d'assurer l'équipement des services de la Collectivité Territoriale de Corse en mobilier de bureau (bureaux, tables, sièges, lampes, portemanteau, etc.).

**II - FORME DU MARCHÉ**

Le marché est à bons de commande (article 77 du CMP) et comprend les trois lots suivants :

Lot	Montant mini annuel HT	Montant maxi annuel HT
Lot n° 1 - Bureaux, tables et rangements	40 000 € HT	160 000 € HT
Lot n° 2 - Sièges et chaises	20 000 € HT	80 000 € HT
Lot n° 3 - Accessoires de bureau et divers	12 500 € HT	50 000 € HT

**III - LES PRIX**

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

En outre, les prix du bordereau comprennent :

- toutes les études d'implantation nécessaires et préalables ;
- les devis ;
- les frais de transport et d'hébergement ;
- la mise en place, le réglage et le montage du mobilier chez l'utilisateur ;
- l'évacuation des emballages ;
- éventuellement la fourniture d'articles spéciaux permettant le montage et le démontage des mobiliers installés ;
- l'enlèvement ou le stockage dans un lieu déterminé du mobilier remplacé.

Le marché est traité à prix unitaires. Les prix unitaires du bordereau de prix seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

#### **IV - DUREE DU MARCHÉ**

Le marché est passé pour une période de 12 mois à compter de la date de notification. Il est reconductible 3 fois, par période de 12 mois, pour une durée maximale de 48 mois.

#### **V - IMPUTATION**

Le marché sera imputé au chapitre 900 - article 218 48 de la section d'investissement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

#### **VI – PROCEDURE DE CONSULTATION**

La procédure de consultation est celle d'un marché sur appel d'offres ouvert européen à bons de commande en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

#### **VII - JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères de jugement des offres ont été examinés dans l'ordre décroissant suivant, les autres critères du code étant sans effet :

1. Prix (pondération : 50 %).
2. Valeur technique (pondération : 30 %).
3. Délais (pondération : 15 %).
4. Performances en matière de protection de l'environnement (pondération : 5 %).

Le critère « Prix » a été apprécié au regard du montant total HT, après remise, figurant au bordereau des prix.

Le critère « Valeur technique » a été apprécié au regard du mémoire technique et des éléments suivants :

- les moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché (20 %) ;
- la cohérence des gammes et la compatibilité avec l'existant (5 %) ;
- l'évolutivité du mobilier (5 %).

Le critère délai a été apprécié au regard du délai de livraison proposé (6 semaines maximum) à compter de la notification du bon de commande jusqu'à la livraison effective et le montage dans le service concerné (5 %), du délai de garantie « constructeur » contre tous vices de fabrication et pour une utilisation normale (5 %) et du délai d'intervention du service d'après-vente (5 %).

Le critère « Performances en matière de protection de l'environnement » a été apprécié au regard du nombre de matériels proposés conformes à la norme NF217 Environnement Ameublement ou équivalent.

Conformément aux instructions du cahier des clauses techniques particulières, les candidats ont indiqué les articles qu'ils proposent en qualité écologique.

## VIII - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

La procédure d'appel d'offres a été engagée le 3 juillet 2014 avec une date limite de remise des offres fixée au 17 septembre 2014.

Lors de sa séance en date du 16 octobre 2014, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés aux entreprises suivantes dont l'offre classée en première position est économiquement la plus avantageuse :

Lot n° 1 - Bureaux, tables et rangements : BUROMAG sis Route Nationale 194, Route de Mezzavia à AFA, pour un montant minimum annuel de 40 000 € HT et pour un montant maximum annuel de 160 000 € HT.

Lot n° 2 - Sièges et chaises : TRACORS sis Lot n° 9 ZAC de Campo Vallone à Biguglia, pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT.

Lot n° 3 - Accessoires de bureau et divers : BUROMAG sis Route Nationale 194, Route de Mezzavia à AFA, pour un montant minimum annuel de 12 500 € HT et pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter les marchés relatifs à la fourniture de mobilier et accessoires de bureau pour l'ensemble des services de la Collectivité Territoriale de Corse avec :

Lot n° 1 - Bureaux, tables et rangements : BUROMAG sis Route Nationale 194, Route de Mezzavia à AFA, pour un montant minimum annuel de 40 000 € HT et pour un montant maximum annuel de 160 000 € HT.

Lot n° 2 - Sièges et chaises : TRACORS sis Lot n° 9 ZAC de Campo Vallone à Biguglia, pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT.

Lot n° 3 - Accessoires de bureau et divers : BUROMAG sis Route Nationale 194, Route de Mezzavia à AFA, pour un montant minimum annuel de 12 500 € HT et pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.